

Montréal, le 22 janvier 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation
des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 1
Dossier de la Régie : R-3867-2013**

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre du procureur de Gaz Métro datée du 20 janvier 2015 requérant un délai supplémentaire aux fins du dépôt des réponses de Gaz Métro aux DDR dans le dossier mentionné en titre.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accepte de reporter la date limite pour le dépôt de ces réponses de Gaz Métro au **29 janvier 2015, 12h** et modifie, en conséquence, la date limite établie par la décision D-2014-144 pour le dépôt des preuves des intervenants du 12 février 2015 au **19 février 2015, 12h**. Les autres dates prévues au calendrier établi dans cette décision demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml